

21 avril 2015

La religion au travail en période d'apprentissage



La religion au travail en période d'apprentissage (Photo Clemens Bilan. AFP)

ETUDE. Les revendications culturelles s'accroissent en entreprise. Bien qu'en hausse, les conflits restent rares.

Par **LOUIS NADAU**

Prières, signes ostentatoires, absences pour des fêtes à caractère confessionnel : les manifestations et revendications religieuses augmentent au travail, selon une étude de l'agence d'intérim Randstad réalisée par l'Observatoire du fait religieux en entreprise (Ofre). *«En 2015, le fait religieux se manifeste avec plus d'intensité que par le passé : près d'un quart [23%] des personnes interrogées déclare rencontrer régulièrement - de façon quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle - la question du fait religieux dans l'entreprise, alors qu'elles n'étaient que 12% en 2014»*, note le document (1).

Si certaines demandes ayant trait à la religion se règlent sans difficulté, les cadres interrogés par l'Observatoire font état d'une hausse de cas conflictuels, qui sont passés de 3% en 2014 à 6% en 2015. Un doublement dû, selon Lionel Honoré, président de l'Ofre, à une crispation des croyants après les attentats de janvier contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes à Paris.

«Racisme». Pour les auteurs de l'étude, plusieurs facteurs alimentent les crispations, notamment la crainte, par les hiérarchies d'entreprise, d'être accusées «*de racisme ou [de] discrimination*» par les salariés pratiquants. Certains vont jusqu'à remettre en cause «*la légitimité de l'entreprise et/ou du manager à contraindre la pratique religieuse*». L'Ofre observe une forte progression de salariés (58%) qui définissent la laïcité comme «*la défense de la liberté de culte*», tout autant que «*la neutralité de l'Etat vis-à-vis des religions*».

Excepté les «*cas conflictuels*» qui restent marginaux, «*la pratique ou les croyances religieuses ne sont pas un sujet tabou*», souligne l'Ofre : 86% des personnes interrogées déclarent ainsi connaître la confession de leurs collègues, et 81% considèrent que la religion est un sujet de discussion qui a sa place dans la sphère professionnelle. En revanche, la pratique religieuse dans l'enceinte de l'entreprise est nettement moins acceptée, puisque 38% des salariés affirment qu'elle peut avoir «*un effet négatif*» sur les relations entre collègues.

Le contexte général reste toutefois «*apaisé*», insistent les chercheurs. Tant qu'elle n'empiète pas sur le bon fonctionnement de l'entreprise, la religion est globalement bien acceptée : 88% des cas religieux rencontrés n'entraînent «*ni conflit ni blocage*». Autre chiffre : 92% des sondés déclarent ne pas être dérangés de savoir que leur collègue est pratiquant.

L'étude distingue nettement deux types de faits religieux : le premier qui relève d'une demande personnelle recueille l'assentiment du panel interrogé, alors que le second, qui remet en cause l'entreprise et son organisation, est au contraire refusé. Ainsi, 75% des managers consultés trouvent admissible que leurs collègues qui le souhaitent prient pendant les temps de pause. Mais ils sont tout aussi nombreux (78%) à juger inacceptable que l'on refuse d'exécuter une tâche pour un motif religieux.

Aménagement. L'observatoire a cherché à savoir quels étaient les trois demandes à caractère religieux les plus fréquentes au sein de l'entreprise. Dans l'ordre, on note l'absence pour les jours de fête (19% des cas), le port de signes religieux (17%) et l'aménagement d'horaires (12%). Les trois sont très largement acceptées.

(1) Etude réalisée en ligne en février et mars. 1 296 réponses ont été prises en compte. 93% des personnes ayant répondu occupent des fonctions d'encadrement, dont 30% dans la gestion des ressources humaines.